



DEMATERIALISATION DES DEMANDES DE LICENCES

Identifier les licencié(e)s dont le certificat médical est à renouveler

Pour rappel, pour les joueurs(ses) amateurs majeurs et dirigeant(e)s, le certificat médical est valable 3 saisons consécutives si la pratique sportive ne change pas et sous couvert du respect des critères tels que conserver la qualité de licencié(e) sous le même statut et répondre « non » à l'ensemble des questions de l'auto-questionnaire de santé.



Pour les joueurs(ses) amateurs mineurs, sous couvert de leur représentant légal, il conviendra de répondre chaque saison à un questionnaire de santé. En cas d'attestation lors de la demande de licence d'avoir répondu « non » à l'ensemble des questions, aucune formalité médicale ne sera requise. Dans le cas contraire (attestation d'avoir répondu « oui » à au moins une des questions), la délivrance d'un certificat médical sera obligatoire.

Etape 1 : Se connecter à Footclubs

Un profil « Licences » est nécessaire.

Etape 2 : Sélectionner la saison en cours

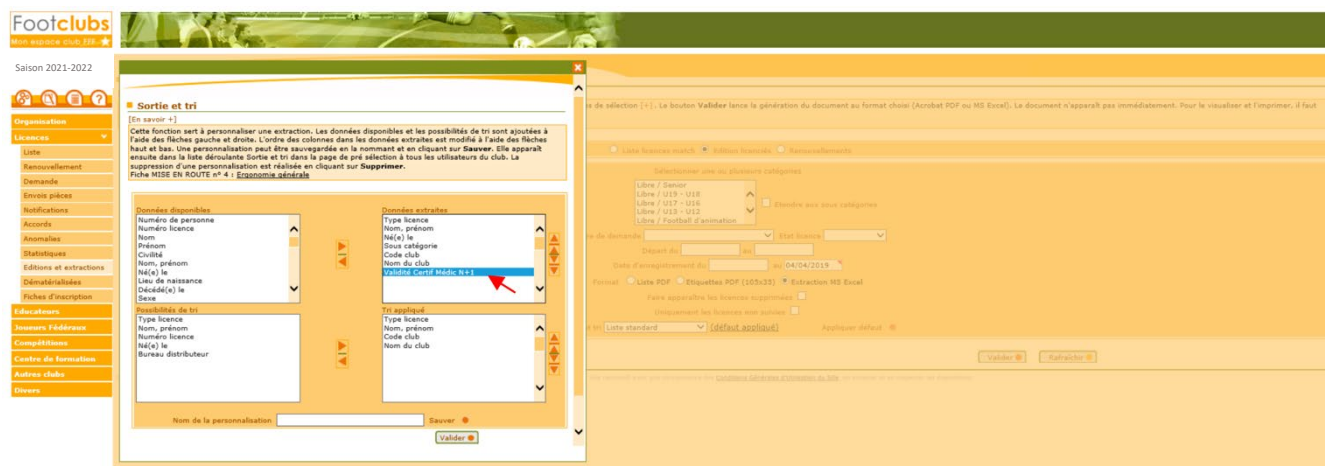
Pour obtenir la liste des licencié(e)s dont le certificat médical ne sera plus valide pour la saison prochaine, il faut obligatoirement être positionné sur la saison en cours.

Etape 3 : Ouvrir le menu "Licences" et cliquer sur le sous-menu "Éditions et extractions"

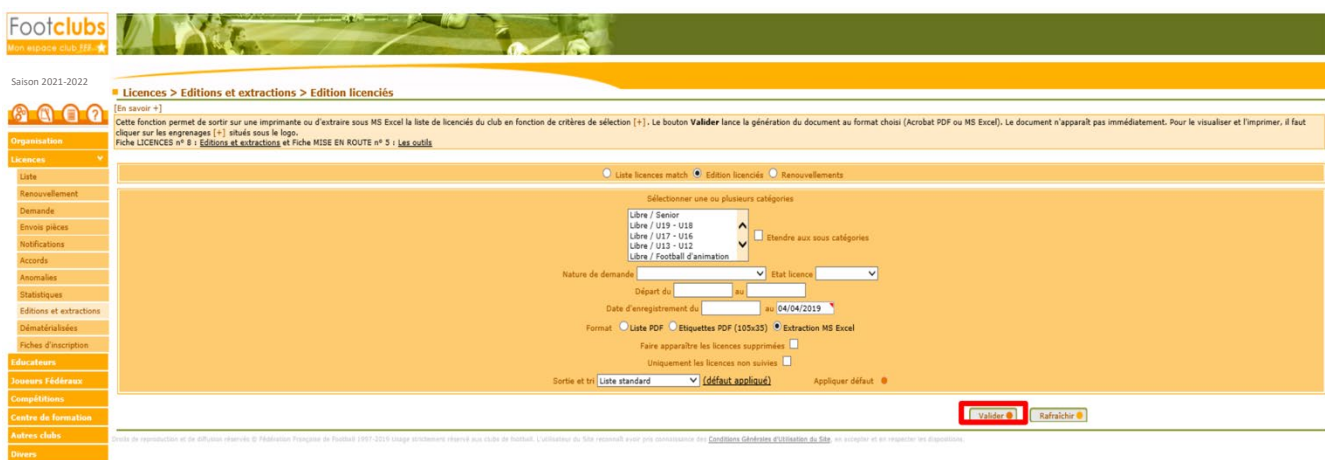
The screenshot shows the Footclubs website interface. The navigation menu on the left includes: Organisation, Licences, Liste, Renouvellement, Demande, Envoi pièces, Notifications, Accords, Anomalies, and Messages. The 'Licences' menu item is highlighted with a red box. The main content area displays 'IMPORTANT À NOTER' and 'NOTIFICATIONS NON LUES' with five circular indicators: Licences (19), Educateur (1), Joueurs fédéraux (0), Compétitions (3), and Club (0). Below this, there are messages from the 'Ligue' dated 20/03/2019 and 'Fédérative' dated 21/06/2016. On the right side, there is a banner for 'OPERATION CLUBS 2ème ÉTOILE' and a 'VOS DOSSIERS' section showing 0 dossiers en instance and 49 dossiers clos. At the bottom, there is an 'AGENDA DES RENCONTRES' section for 'DIMANCHE 7 AVRIL 2019 - 15:00' featuring 'MUR A.S 1' and 'VNC FOOT 1'.

Etape 4 : Configurer les paramètres d'extraction :

- Sélectionner : « Edition licenciés »
- Sélectionner le format : « Extraction MS Excel »
- Dans sortie et tri, sélectionner : « Liste standard »
- Cliquer sur (défaut appliqué) et vérifier que « Validité Certif Médic N+1 » fait bien parti du bloc « Données extraites »

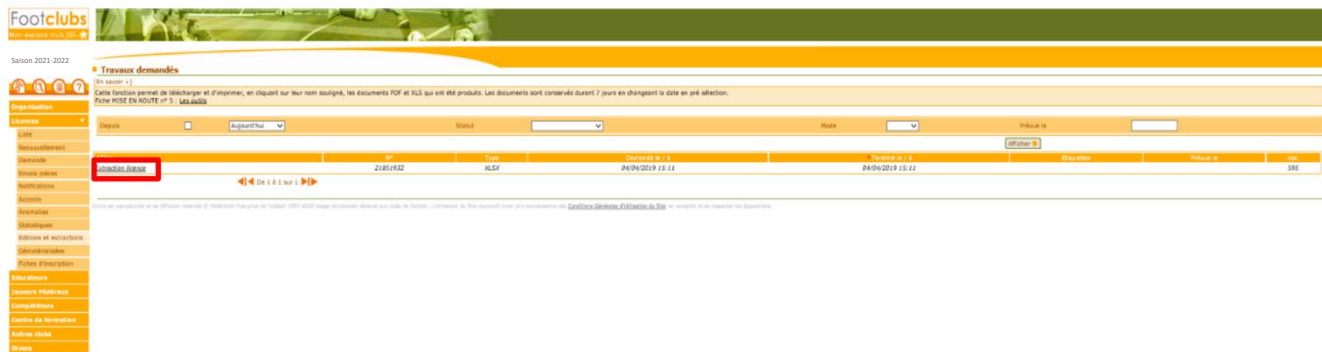


Puis valider et cliquer une nouvelle fois sur « valider ».

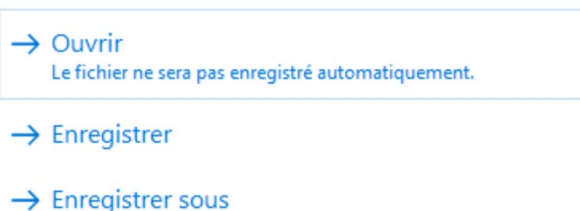


Etape 5 : Extraire les données

Dans la liste des travaux demandés, cliquer sur la ligne correspondant à l'extraction qui vient d'être réalisée.



Ensuite, Cliquer sur "Enregistrer sous" pour choisir l'emplacement de sauvegarde de votre fichier



Vous avez maintenant un fichier sous format Excel qui reprend les informations des licencié(e)s dont une colonne correspondant au statut des certificats médicaux :

- Non valide : le certificat médical en cours ne sera plus valide pour la saison prochaine,
- Valide : sous réserve des réponses fournies à l'auto-questionnaire de santé, le certificat médical en cours sera encore valide pour la saison prochaine.

Type licence	Nom, prénom	Né(e) le	Sous catégorie	Numéro	Nom du club	Validité Certif Médic N+1
1	Animateur		Animateur	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
2	Arbitre		Jeune arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
3	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
4	Arbitre		Très jeune arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
5	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
6	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
7	Arbitre		Jeune arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
8	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
9	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
10	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
11	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
12	Arbitre		Jeune arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
13	Arbitre		Jeune arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
14	Arbitre		Arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
15	Arbitre		Jeune arbitre	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
16	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
17	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
18	Dirigeant		Dirigeante	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
19	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
20	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
21	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
22	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
23	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
24	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
25	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
26	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
27	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
28	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
29	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
30	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
31	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
32	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
33	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
34	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
35	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
36	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
37	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
38	Dirigeant		Dirigeante	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
39	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
40	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide
41	Dirigeant		Dirigeant	500225 A.S. ST ETIENNE		Non valide

En cas de changement de club :

Pour connaître la validité ou non du certificat médical d'un(e) licencié(e) qui change de club, rendez-vous directement à la fin de la démarche de demande de licence sur Footclubs.

L'information sur la validité s'affichera de deux façons :

- « Certificat médical valide sous réserve des réponses aux questionnaires de santé » : si le licencié répond « non » à l'ensemble des questions de l'auto-questionnaire de santé, son certificat sera encore valide pour la prochaine saison,
- « Certificat médical à renseigner obligatoirement » : le certificat en cours n'est plus valide, le licencié devra en fournir un nouveau.

En cas de problème, vous pouvez contacter le Service licences à l'adresse : licences@lgef.fff.fr